|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| ***INDICE :*** | ***OBJET DE L’EVOLUTION :*** | ***REDACTEUR :***  ***NOM ,DATE,VISA.*** | ***VERIFICATEUR :***  ***NOM ,DATE,VISA.*** | ***APPROBATEUR :***  ***NOM ,DATE,VISA.*** |
|  | Mise en forme | Patrick Tauzin  Patrice Trintignac  12/12/02 |  |  |
| **A** | Corrections en groupe de travail du 16/12/02 | Patrice Trintignac  18/12/02 | S GOUGEON  03/03/03 |  |
| **B** | Corrections et mise à jour  13/3/2003 | Patrick TAUZIN  13/03/2003 | AQEA  Sylvère GOUGEON  14/03/03 | Président Q&A  Emmanuel de BENOIST  14/03/03 |
| **C** | EXP 5014/5015/5016  dans le  § 4.2  SITE INTERNET  05/06/2004 | Patrick TAUZIN+Sylvère GOUGEON  05/06/2004 | AQEA  Sylvère GOUGEON  05/06/2004 | Président Q&A  Emmanuel de BENOIST  05/06/2004 |
| **D** | Corrections et mise à jour  6/6/2005 | Patrick TAUZIN  Sylvère GOUGEON  13/6/2005 | AQEA  Michel SUBIRA  13/6/2005 | Président Q&A  Emmanuel de BENOIST  13/6/2005 |
| **E** | Actions sur les chantiers | Patrick TAUZIN+  Sylvère GOUGEON  19/02/08 | AQEA  Michel SUBIRA  20/02/08 | Président Q&A  Sylvère GOUGEON  20/02/08 |
| **F** | Reprise et mise à jour,  Veille réglementaire | Patrick TAUZIN  03/12/2014 | Président Q&A  Sylvère GOUGEON  04/12/14 | Président Q&A  Sylvère GOUGEON  05/12/14 |
|  |  |  |  |  |

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA PROCEDURE 3

2. DOMAINES D’APPLICATION 3

3. DOCUMENTS DE REFERENCE 3

4. DEROULEMENT DE L’ACTIVITE 3

4.1. Gestion interne des membres et de l'Association Qualité et Architecture 3

4.2. Conduite des projets et autres activités des agences et du réseau 3

4.2.1. Premier niveau 4

4.2.2. Deuxième niveau 4

4.2.3. Troisième niveau 4

4.3. CHANTIER 5

4.3.1. Charte chantier 5

4.3.2. Actions significatives environnementales sur les chantiers 5

4.3.3. Bilan 5

4.4. VIELLE REGLEMENTAIRE 6

5. LOGIGRAMME 6

6. ENREGISTREMENT QUALITE 6

7. INDICATEURS DE QUALITE 6

8. ANNEXES 7

# OBJET DE LA PROCEDURE

Cette procédure décrit les règles de prise en compte des exigences environnementales dans les activités de l'Association Qualité Ingénierie Architecture et des agences.

# DOMAINES D’APPLICATION

Trois domaines d’application ont été reconnus :

* La gestion interne des agences et de l'Association Qualité et Architecture
* La conduite des projets et autres activités des agences
* Les actions environnementales significatives sur le chantier

# DOCUMENTS DE REFERENCE

ISO9001

ISO 14001

MMQE

# DEROULEMENT DE L’ACTIVITE

## Gestion interne des membres et de l'Association Qualité et Architecture

L’identification des aspects environnementaux des activités des agences et du réseau est enregistrée, au moins une fois par an, lors des revues de direction.

Pour chacun des aspects identifiés, les impacts environnementaux des activités des agences et du réseau sont mesurés au regard des exigences légales et au regard des exigences propres de l'Association Qualité et Architecture. Ces dernières sont définies et actualisées au moins annuellement lors des revues de direction, en fonction de considérations d’ordre local, régional ou professionnel, et décrites dans la en fonction des évaluations réalisées dans les agences et enregistrées sur 2210-EXP.

Les objectifs de réduction des impacts significatifs sont définis lors des revues de direction.

Des tableaux de bord rassemblent les mesures relatives à ces impacts, pour chaque agence, et permettent d’évaluer les progrès réalisés. Ces résultats sont analysés en revue de direction afin d’instruire la politique environnementale de l'Association Qualité Ingénierie Architecture relative à la gestion des agences et de l'Association Qualité et Architecture.

## Conduite des projets et autres activités des agences et du réseau

Dans ce domaine, les exigences sont liées à l’obligation de moyens et non à des obligations de résultats. Tous les chantiers sont environnementaux mais de différents niveaux.

L’ensemble des projets est répertorié dans les agences dans un document annuel ( 3310-EXP). Ce document fait la synthèse des projets étudiés et précise les aspects environnementaux étudiés ainsi l’avancement des missions.

Le récapitulatif des actions environnementales significatives par projet est reporté sur un document évolutif tout au long de la mission (3313-EXP). Ce document permet de mesurer le nombre d’actions environnementales sur chaque projet retenu.

L’association établie une liste des produits environnementaux sélectionnés accompagnés de leurs caractéristiques (3310-IMP) .Celle-ci s’enrichi au fur et à mesure de l’expérience des agences de l’association.

L’approche environnementale des projets est systématiquement proposée aux clients des agences de l'Association Qualité et Architecture.

Trois situations sont considérées :

### Premier niveau

Le client fait le choix de soumettre l’opération projetée à un niveau très exigeant en matière de qualité environnementale, comme celui que peuvent exiger une certification par tierce partie ou un label. ( exemple : certification, label environnemen,…). Le projet est alors soumis aux référentiels choisis par le client.

Les membres de l’association Qualité Ingénierie Architecture effectueront systématiquement un bilan deux ans après la réception des travaux.

### Deuxième niveau

Le client fait le choix d’un bon niveau d’exigences en matière d’environnement, mais sans recherche d’une certification ou d’un label particulier. L’architecte s’engage à traiter en niveau « performant ». Ce niveau « performant » est défini par la recherche de caractéristiques (pour l’opération et/ou pour l’ouvrage) d’un niveau supérieur aux exigences réglementaires en vigueur. Ces caractéristiques sont appréciées, soit quantitativement, soit qualitativement. Des indicateurs de performance sont fixés en accord avec le client et la recherche des niveaux de performance retenus est enregistrée à chaque phase principale de l’opération.

Les membres de l’association Qualité Ingénierie Architecture effectueront systématiquement un bilan deux ans après la réception des travaux.

### Troisième niveau

Le client n’exprime aucune exigence en matière d’environnement. L’architecte propose néanmoins de traiter selon les possibilités particulières à chaque opération un ou plusieurs aspects environnementaux qui tireront le projet vers une démarche à caractère environnemental. Le choix de ces traitements environnementaux résulte de l’analyse des activités des agences, de l'Association Qualité Ingénierie Architecture et des informations en provenance des clients et parties intéressées aux opérations réalisées par les agences de l'Association Qualité et Architecture.

Les membres de l’association Qualité Ingénierie Architecture effectueront systématiquement un bilan deux ans après la réception des travaux.

## CHANTIER

### Charte chantier

Accomplir notre mission avec en retour la satisfaction du client est une volonté claire dans notre démarche qualité et environnementale.

Dans le cadre de nos chantiers nous mettons en place des actions significatives et l’efficacité de celles-ci sera mesurée sur une grille d’évaluation.

Une charte de chantier (3112-IMP) est diffusée à l’ensemble des intervenants et rappelle nos objectifs :

* Maitriser les pollutions de chantier sur la voie publique
* Maitriser les pollutions de chantier
* Gérer la consommation de l’eau sur le chantier

### Actions significatives environnementales sur les chantiers

Une grille environnementale (3311-EXP) est établie afin de mesurer les impacts de nos actions sur les chantiers. Ces actions sont celles définies par l’association mais l’agence peut en rajouter selon les chantiers ou sa politique environnementale. Cette grille est tenue à jour pendant la durée du chantier. Les moyens d’atteindre les objectifs sont précisés et leurs effets sont quantifiés.

Un cadre de CCTP, chantiers déchets vert est proposé aux agences (3315-EXP).

### Bilan

Le bilan de ces actions (3313-EXP) est reporté dans un tableau de bord (3310-TAB). L’association QIA synthétise et analyse ces tableaux lors de la revue de direction.

## VIELLE REGLEMENTAIRE

La veille réglementaire, pour tous les membres de l’association de l’association est assurée par le site KHEOX ([www.kheox.fr](http://mailing.groupemoniteur.fr/r/?id=h36ac3a00,3d272b36,3d272b58)). Chaque mebre de l’association doit être abonné à ce site, publication du Moniteur et de l’AFNOR, qui assure quotidiennement toute la veille réglementaire, de tous les textextes réglementaires, arrêtés, circulaires, …. ainsi que des DTU, normes, code de l’environnement, code de la construction, code du travail, eurocodes,….

C’est le site le plus exhaustif compte tenu de la production permanente de lois, textes, normes, …...

Voir 5710-PRO, pour plus de détails.

# LOGIGRAMME

4512-LOG–Mission d’architecte

Un processus (2512-CSP) décrit la mission et la place des documents cités

# ENREGISTREMENT QUALITE

Pour les exigences du § 4.1.

Tableaux de bord et compte-rendu des revues de direction

Pour les exigences du § 4.2. :

Les propositions aux clients et leurs réponses quant au niveau d’exigence environnementale : sur les 3310-EXP et 3311-EXP

La recherche du niveau de performance (en suivi d’opération) : 4110-DOS

Pour les objectifs agence :

les exigences environnementales internes sont définies dans 2210-EXP

# INDICATEURS DE QUALITE

Les indicateurs « qualité environnementale » sont déterminés chaque année en revue de direction et concernent :

Pour les exigences du § 4.1. (gestion interne des agences):

Les performances des agences et de l'Association Qualité Ingénierie Architecture (relevés sur les tableaux de bord 3310-tab )

Pour les exigences du § 4.2.1 et 4.2.2 :

La satisfaction des clients pour les opérations explicitement sous exigences environnementales par des questionnaires adaptés.

Pour les exigences du § 4.2.3 :

Le bilan des affaires traitées:

Le bilan des aspects environnementaux traités : 3311-IMP

L’enquête de satisfaction client: 3510-EXP  ou autres enquêtes.

Pour les exigences du § 4.3 :

Le bilan des actions environnementales sur les chantiers : 3313-EXP

# ANNEXES

Documents proposés à titre d’exemples :

Exemple de charte

Documents indépendants référencés selon le tableau, extrait du SMQE:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **CODE** | | | **TITRE DOCUMENT** |
| 3111 | | IMP | Charte Qualité et Environnement |
| 3112 | | IMP | Charte chantier pour des actions significatives |
| 2210 | | EXP | Organisation Agence |
| 3310 | | EXP | Récapitulatif des dossiers environnement de l’agence |
| 3311 | | EXP | Actions sur dossier Environnemental (site internet) |
| 3312 | | EXP | Exemple de Note environnementale pour PC |
| 3313 | | EXP | Récapitulatif des Actions Significatives Environnementales sur les Chantiers |
| 3314 | | EXP | Tableau de Synthèse de Gestion des Déchets |
| 3315 | | EXP | CCTP Chantier Déchets Verts |
| 3316 | | EXP | Texte Minimum pour les Compte-Rendus de Chantier |
| 3310 | | PRO | PRO Environnement |
| 5710 | | PRO | Vieille Réglementaire |
| 3310 | | TAB | Gestion des Activités Environnementales de l’Agence |
|  | 3512 | TAB | Tableau de bord des objectifs Qualité et Environnement |